

Déclaration de nouveau mode d'exercice

Cette déclaration devra être renouvelée chaque début d'année.

Elle peut être retournée, complétée et signée, par email (tableau@architectes-idf.org) ou par courrier (CROAIF – Service du Tableau - 148 rue du faubourg Saint-Martin - 75010 Paris).

Joignez obligatoirement une attestation d'employeur, ou la copie d'un bulletin de salaire ou du contrat de travail. Le justificatif devra mentionner le titre d'architecte.

Toute déclaration incomplète ou non accompagnée d'un justificatif d'employeur mentionnant le titre d'architecte ne pourra pas être prise en compte.

Je soussigné(e)

adresse personnelle

.....

tel personnel email personnel

inscrit(e) au Tableau sous le n° national

déclare être salarié(e), en qualité d'architecte, de l'entreprise d'architecture

.....

dont l'adresse est

.....

tel professionnel email professionnel

depuis le (jour/mois/année) et jusqu'à nouvelle information de ma part.

J'atteste sur l'honneur :

- que j'ai déclaré à l'Ordre mes éventuels autres modes d'exercice de la profession (*libéral, associé de société d'architecture, etc.*) ;
- que je déclarerai sans attendre au Conseil régional tout changement qui interviendrait dans ma situation professionnelle.

Fait le

Signature (*obligatoire*) :